



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 25976

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet de la récente recrudescence de cas de personnes infectées par le VIH en Europe, et en France en particulier. Il apparaît que depuis l'utilisation massive et salubre, dans les établissements de soins, de la trithérapie, les personnes susceptibles d'être contaminées par le virus du sida, et avant tout les jeunes gens lors de leurs premiers rapports sexuels, aient oublié le caractère mortel de ce virus. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de lutter contre cette hausse des contaminations, due à une évolution délétère des pratiques sexuelles (rejet du préservatif notamment) chez les adolescents et les jeunes adultes.

Texte de la réponse

Le constat d'une reprise des comportements à risque et la résurgence de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) telle que la syphilis font craindre une reprise de l'épidémie de l'infection à VIH en France comme dans d'autres pays. L'ensemble ORSIF 2001 montre effectivement un moindre recours au préservatif en particulier chez les jeunes de 18 à 24 ans (71 % en 2001 pour 83 % en 1998). Cependant, depuis deux ans, on observe une augmentation des ventes de préservatifs. Dans ce contexte, la lutte contre le VIH est une des priorités du Gouvernement français. Le plan triennal de lutte contre le VIH a pour objectif de renforcer les actions de prévention en direction de publics prioritaires et de maintenir également l'effort préventif en population générale, notamment auprès des jeunes. Ainsi, fin 2003, plusieurs actions visent à favoriser l'accès au préservatif et sa diffusion gratuite ou à faible coût : l'opération sur le préservatif féminin disponible en pharmacie à un euro, la campagne télévisée grand public sur le préservatif du 1er décembre. Concernant plus particulièrement les jeunes, la promotion de ces moyens de prévention est reprise dans le livret « L'Amour en questions » qui explique leur mode d'emploi. En 2002, la DGS en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a également réalisé un livret d'information sur les infections sexuellement transmissibles à destination des jeunes de 15 à 18 ans. Depuis plusieurs années, des actions d'éducation à la sexualité et à la vie sont menées en milieu scolaire. Réservées tout d'abord aux élèves des collèges, elles ont été récemment étendues aux lycéens à la suite de la loi relative à la contraception. Ces formations ont lieu dans les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole. Pour renforcer l'éducation à la santé et la parution en milieu scolaire, le ministre de la santé et le ministre de l'enseignement scolaire viennent de cosigner un contrat cadre de partenariat en santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25976

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7602

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 159